

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/03/28/2021201213/justel>

Dossier numéro : 2021-03-28/07

Titre

28 MARS 2021. - Arrêté royal déclarant représentative une organisation professionnelle d'employeurs pour la branche d'activité du sport

Source : EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 29-04-2021 page : 40993

Entrée en vigueur : 09-05-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Est déclarée représentative pour la branche d'activité du sport l'organisation professionnelle d'employeurs suivante :
Ligue Belge de Volleyball.

[Art.](#) 2. Le ministre qui a le Travail dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.